

# LE RISQUE TEMPETE



© Joachim BERTRAND / SECURITE CIVILE

## **DEFINITION DU RISQUE TEMPETE ET SES DIFFERENTES MANIFESTATIONS**

### **Qu'est ce qu'une tempête ?**

Une tempête est une perturbation associée à un centre de basses pressions atmosphériques et provoquant des vents violents tournant autour du centre dépressionnaire.

A l'intérieur des terres, on utilise le terme tempête lorsque le seuil du vent est très élevé et peut dépasser les 100 km/h par rafales.

Les tempêtes peuvent être accompagnées, précédées et suivies de fortes précipitations parfois d'orages.

### **Comment se manifeste t-elle ?**

Elle peut se traduire par :

Des vents très forts tournant autour d'un centre dépressionnaire,

Des pluies abondantes pouvant provoquer des dégâts importants (inondation, coulée de boue),

Des chutes d'éléments de construction et d'installations de chantiers (grue, échafaudage),

Des chutes d'arbres et de branches qui peuvent mettre en péril des maisons,

Des détériorations de réseaux de distribution d'énergie et de communication,

## **LES RISQUES SUR LA COMMUNE**

L'ensemble du département est exposé au risque tempête. En moyenne, on observe 2 à 3 orages donnant des rafales de vent pouvant dépasser les 100km/h. La dernière tempête ayant provoqué des dégâts importants remonte au 26 décembre 1999.

## **MESURE DE PREVENTION ET DE PROTECTION**

Mesures de prévention :

Il revient à tout propriétaire de veiller à l'entretien régulier de son patrimoine qu'il s'agisse des bâtiments ou des arbres. Par ailleurs, dans la mesure où il en a connaissance, il appartient au citoyen de signaler en mairie notamment les constructions présentant des risques de chute de matériaux et les situations susceptibles de porter atteinte à la sécurité publique. Dès le déclenchement par Météo France d'une alerte orage ou tempête chaque citoyen doit limiter ses sorties et doit rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés par le vent. Le gérant du terrain de camping informe les campeurs et les invite à bien vérifier l'arrimage des auvents.

Mesures de protection :

METEO France diffuse des bulletins d'alerte Météo. Dès leurs diffusions, le service Interministériel de défense et de protection civile informe le Préfet qui fait transmettre l'alerte au maire par l'intermédiaire de l'automate d'alerte GALA. Les services publics EDF, GDF et France TELECOM prennent alors les mesures nécessaires pour assurer la protection de la population et des biens.

## **CONSIGNES DE SECURITE**

### **Avant :**

- Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés,
- Arrimer ou démonter les auvents de caravane,
- Gagner un abri en dur, ne pas rester sous un arbre,
- Rentrer le bétail et le matériel,
- Ne pas rester au bord du fleuve ni être en barque,
- Vérifier la fixation des échafaudages ou échelles,
- Fermer toutes les ouvertures (fenêtres et portes),
- Ecouter les infos locales.

### **Pendant :**

- Se déplacer le moins possible (à pied ou en véhicule),
- Ecouter les infos locales.

### **Après :**

- Ne pas toucher les câbles tombés au sol,
- Evaluer les dangers (toiture, cheminée, tôle des hangars),
- Aider ou dégager les arbres tombés sur la chaussée (accès des secours),
- Réparer et nettoyer ce qui peut l'être.

Commune de  
**CHARNY sur MEUSE**

Département de la MEUSE

Région LORRAINE



inondation lente



tempêtes  
fréquentes

en cas de **danger** ou d'**alerte**

**1. abritez-vous**

*take shelter*

resguardese

Deckung suchen

**2. écoutez la radio**

*listen to the radio*

escuche la radio

Rundfunk hören

**Station France Info FM 106.3 MHz**

**3. respectez les consignes**

*follow the instructions*

respete las consignas

Sicherheitsvorschriften beachten

**> n'allez pas chercher vos enfants à l'école**

**don't seek your children at school**     *no vaya a buscar a sus niños a la escuela*

**Kinder nicht von der schule abholen**

pour en savoir plus, consultez

**>à la mairie : Le Dicrim dossier d'information communal sur les risques majeurs**

**>sur internet : [www.prim.net](http://www.prim.net)**